

115

BILAN "IMPRESSIONNISTE"  
DE NOTRE SITUATION POLITIQUE  
découlant de l'application  
de  
LA POLITIQUE D'AIDE AUX FEMMES VIOLENTÉES

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE  
L'ÉTAT QUÉBÉCOIS  
TOUTES REPRODUCTIONS SONT  
INTERDITES  
SANS LAutorISATION ÉCRITE  
DU MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

Regroupement Provincial des maisons d'hébergement  
et de transition pour femmes victimes de violence

Document de réflexion

Mars 1986

Filière  
396.061(714)  
R.P.M.B.  
1986

## 1. NOTRE ACTION POLITIQUE

Lors de notre assemblée générale de fondation, en février 1979

En même temps que s'organisait un réseau d'aide aux femmes victimes de violence en milieu conjugal, les maisons d'hébergement se donnaient un lieu d'action politique, le Regroupement Provincial.

Dès notre assemblée de fondation, en février 1979, nous nous interrogeons sur l'institutionnalisation de la problématique que nous portions sur la place publique et la place de nos ressources. En effet, le ministère des Affaires sociales d'alors publiait, en janvier 1979, le "document d'orientation sur les centres de dépannage".

Ce dernier

- . parlait des femmes en termes de mésadaptées sociales;
- . parlait des maisons d'hébergement en termes de familles d'accueil et de ressources bénévoles.

Dès lors, certains principes s'affirment:

- . Les femmes victimes de violence ne sont pas des mésadaptées sociales, nous pouvons toutes être confrontées à cette réalité;
- . Les maisons n'envisagent d'aucune façon leur intégration au réseau institutionnel. Au contraire, elles demandent le respect de leur autonomie et un financement suffisant;
- . Les maisons affirment la gratuité de leurs services;
- . Les maisons ne veulent pas que le bénévolat soit considéré par le Ministère comme un apport financier réduisant d'autant leur subvention.

...

Une sensibilisation des intervenants et intervenantes du réseau institutionnel s'impose. Par contre, cette sensibilisation n'implique aucunement que nous voulions voir notre intervention récupérée par le réseau institutionnel. Ces principes sont portés à la connaissance du Ministère dans un esprit de collaboration.

### De la collaboration à la revendication (1980-1984)

La riposte s'amorce avec la publication d'un deuxième document "les ressources de placement alternatives au placement institutionnel" (MSSS, septembre 1980). Le mandat est donné au Regroupement Provincial, en janvier 1981, d'agir comme groupe de pression. Nous articulons une politique de financement acceptable où les principes d'accessibilité, de gratuité et d'autonomie sont réitérés. Nous établissons ensemble les normes de contrôle acceptables et le coût d'opération d'une maison d'hébergement qui garde son caractère alternatif à l'institution.

- Outre affirmer nos revendications, nous agissons. C'est l'heure
- . du dépôt collectif de nos demandes de subvention;
  - . de l'opération pétition où 16 000 personnes et groupes appuient la nécessité d'un financement adéquat;
  - . de l'opération députés où chacune des maisons sensibilise son élu politique à son existence, ses services et ses besoins financiers;
  - . de l'opération médias où chacune des maisons publie localement les revendications provinciales.

Au niveau provincial, conférences de presse et visites des ministres ne sont pas négligées. Ensemble, nous occupons le Salon Rouge de l'Assemblée Nationale, en novembre 1981, pour nous rendre visibles à nos élus politiques.

Une cohérence d'action et de discours entre chacune des maisons et le Regroupement Provincial fait la force de nos revendications. Parallèlement à nos luttes pour un financement adéquat, nous sensibilisons la population en général, à l'existence du problème des femmes victimes de violence en milieu conjugal.

D'une politique de financement demandée par les maisons, dès 1978 (et oui!), le M.S.S.S. répond en mars 1984, par son "projet de consultation sur une politique d'aide aux femmes violentées" auquel nous exprimons notre profond désaccord. Porter la quasi-totalité des services à rendre aux femmes victimes de violence à l'intérieur du réseau institutionnel conduira à la perte du caractère "subversif"... ou alternatif de notre action et réflexion. D'une intervention globale pensée et gérée par les femmes, le Ministère veut compartimenter l'action. La problématique se doit d'être une préoccupation sociale, et le M.S.S.S. convient de notre rôle, en ce domaine. Par contre, il n'envisage aucunement la reconnaissance de la totalité de nos services. Avril 1984 viendra confirmer nos positions provinciales:

- . reconnaissance de la place des maisons d'hébergement dans l'aide apportée aux femmes victimes de violence en milieu conjugal;
- . reconnaissance de la compétence des interventions faites en maison d'hébergement;
- . reconnaissance de la distinction des problématiques viol/violence conjugale et de leurs services différents;
- . reconnaissance de l'autonomie des maisons (gratuité, gestion, clientèle, etc.) et de la totalité de leurs services;
- . attribution d'un rôle complémentaire au réseau institutionnel et d'un rôle fondamental au réseau alternatif;
- . reconnaissance du droit des maisons de choisir les liens à privilégier avec le réseau institutionnel selon leurs besoins;
- . attribution d'un financement suffisant et la reconnaissance d'un statut particulier;

- . le développement d'autres ressources qui privilégient le modèle collectif de la maison communautaire, après consultation auprès des ressources existantes.

Avions-nous à peine terminé une nouvelle tournée des ministres et organismes concernés que le M.S.S.S.S. confirmait les intentions du projet de consultation dans sa "politique d'aide aux femmes violentées" (juin 1985) peu après Décisions 85 qui donnait l'illusion qu'enfin les maisons étaient largement soutenues financièrement et reconnues par le M.S.S.S.S.

## 2. LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX FEMMES VIOLENTÉES

- . Au niveau du pouvoir politique

Le lancement de la politique d'aide aux femmes violentées a eu pour effet de provoquer un désengagement des instances politiques à notre endroit. En effet, la politique traçait un plan d'action à être concrétisé régionalement. C'est maintenant du devoir des instances régionales, en particulier les C.R.S.S.S., d'établir des mécanismes de concertation pour que les services d'aide aux femmes soient rendus. Qu'en est-il de notre expertise développée depuis 10 ans? de notre présence active dans les milieux, puisqu'il a été maintes fois répété (publiquement) au colloque sur la violence organisé à Laval, en mars 1986 et en réunion avec les gens du Ministère, à l'automne 1985, que le rôle des maisons se restreindrait à l'accueil et l'hébergement.

Sur le plan financier, le statu quo est confirmé. Le caractère bénévole de nos ressources, la non-récurrence des subventions, l'obligation à des campagnes de financement, la non-duplication avec les services institutionnels sont maintenus.

La rencontre du 21 mars 1986, avec madame Thérèse Lavcie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, aura permis de dégeler cet état de la situation et d'envisager d'autres négociations à cet effet avec les instances politiques.

. Au niveau du pouvoir administratif (les institutions du réseau)

C'est sans connaissance de la problématique et des ressources existantes que les C.R.S.S.S. se voient confier le mandat d'assurer la concertation des ressources. Les services à rendre sont envisagés avec le biais institutionnel: division des tâches selon les programmes, selon les institutions, vision bureaucratique, actions se devant de répondre aux objectifs de l'institution, etc.

De ce mandat, on se retrouve avec une application anarchique de la politique. D'une région à l'autre, la concertation des ressources s'articule différemment ainsi que les rapports réseaux institutionnel et alternatif. Dans certaines régions, des tables de concertation initiées par les C.R.S.S.S. s'organisent et reflètent les particularités régionales. Certaines maisons du Regroupement y sont, d'autres, non. Le rôle prépondérant et les services des maisons, s'ils ne sont pas remis en question dans certaines régions par les institutions locales, il en va autrement dans d'autres où la maison est perçue strictement comme un lieu d'hébergement. Sur ces mêmes tables, on ne reconnaît pas toujours l'expertise des maisons sur la problématique. Les maisons sont aussi représentées inégalement (une déléguée sur certaines tables parmi une représentation massive de délégués de D.S.C., C.L.S.C., C.H., C.S.S., etc.). Et les mandats, bien sûr, sont d'évaluer la situation en termes de services à rendre et se les répartir conformément à la grille d'action envisagée dans la politique d'aide.

Cette déconcentration (passage du pouvoir politique au pouvoir administratif) donnera une mosaïque d'arrangements locaux qui nous

ramènera à la situation des années 1975. De plus, nous ne devons pas perdre de vue qu'un des critères d'octroi de nos subventions est la non-duplication des services rendus par les institutions. Qu'arrivera-t-il du financement de l'ensemble de nos services (suivi, prévention, sensibilisation entre autres)? Cette situation est idéale pour diviser les rangs et nous faire perdre de vue les objectifs poursuivis par chacune d'entre nous depuis nombre d'années déjà. La situation se complexifie puisque nous traitons souvent individuellement avec des gens des institutions qui peuvent être sympathiques à nos ressources.

C'est pourquoi, il importe de se concerter entre nous, régionalement, et de mesurer l'importance et les conséquences des arrangements locaux sur les autres maisons de la région et de la province. Le conseil d'administration du Regroupement s'est donné ce mandat au niveau provincial par le biais des déléguées régionales.

#### . La formation du M.S.S.S.

Une vingtaine de personnes sont actuellement en formation sur la problématique des femmes victimes de violence en milieu conjugal alors que leur mandat qui en découlera, régionalement, n'est pas encore balisé. Seront-elles nos formatrices? personnes-ressources locales? pour qui? quel type d'intervention sera privilégié? où?

La composition même de ce groupe nous laisse perplexe. Si certaines sont déjà proches des maisons et de l'intervention proprement dite, d'autres en sont éloignées de par leur fonction (cadre, par exemple) ou de la nature de l'institution où elles travaillent (D.P.J.).

Leur programme de formation exige d'elles un certain nombre d'heures de pratique. Parce que leur "case load" ne contient pas de femmes victimes de violence, ou parce que leur institution ne prévoit pas ce type d'activité, elles se retournent vers certaines

maisons et demandent qu'on leur achemine leur "clientèle expérimentale". C'est pourquoi, le conseil d'administration des 15 et 16 mars dernier adoptait la proposition suivante et recommandait aux maisons de l'entériner:

Attendu la mise en application actuelle de la politique d'aide aux femmes violentées du M.S.S.S.;

Attendu la non-reconnaissance des services autres que l'accueil et l'hébergement par le réseau institutionnel;

Il est proposé de refuser que les maisons d'hébergement servent de terrain d'expérimentation pour les besoins de formation du M.S.S.S. (ex: groupe de suivi).

. D'autres intervenants

La politique laisse place à d'autres types et formes d'initiatives qui viendraient en aide aux femmes victimes de violence. Par exemple, à notre connaissance, des familles d'accueil se mettent sur pied (région 01) ou envisagent de se mettre sur pied (région 05). Quoique nous ne mettions pas en doute les intentions qui prévalent à la mise sur pied de ces projets, notre analyse de la problématique nous permet de nous interroger sur:

- la nature des services qui y seront rendus (informations, référence, accompagnement, suivi, enfants, etc.);
- la reconnaissance du caractère politique et social de la problématique qui a pour effet de déprivatiser la situation des femmes victimes de violence en milieu conjugal.

Egalement, le ministère de la Justice vient de demander au M.S.S.S. de prendre en charge le financement des groupes pour hommes agresseurs. L'enveloppe consacrée à nos ressources ne serait pas directement touchée, nous affirme-t-on, mais indirectement?

Aussi, d'autres maisons d'hébergement se décrivant pour femmes en difficulté viennent, récemment, de se constituer en force politique par la création d'une fédération qui verra à défendre leurs intérêts.

### 3. NCS CONCLUSIONS

Nous sommes à l'heure de faire valoir, provincialement et régionalement, les consensus établis par les maisons d'hébergement en termes de ressources alternatives pour femmes victimes de violence en milieu conjugal. La cohérence de nos actions sera garante de la place que nous occuperons dans le futur proche. A cette tentative de nous reléguer au second plan en nous confinant strictement à un service d'hébergement, alors qu'il y a place pour une action complémentaire des institutions à la nôtre, notre visibilité s'impose et aura été le travail 1985-86 du Regroupement Provincial. Profitons du Colloque 86 pour faire part largement de notre expertise acquise au fil des ans.